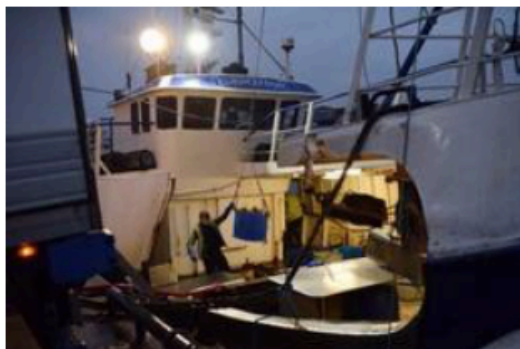


# Accord à l'Europe pour n'interdire totalement la pêche électrique qu'en 2021

Agence Belga , publié le 14 février 2019 à 13h07 | 



(Belga) La moitié de la flotte néerlandaise qui pratique la pêche électrique pourra jusqu'au 30 juin 2021 continuer à capturer les poissons plats tels que la sole et la plie en recourant à cette technique controversée sur le plan environnemental et contestée sur le plan concurrentiel par leurs collègues belges et français.

Les négociateurs du Parlement européen et des États membres (Conseil) sont parvenus mercredi soir à Strasbourg à un accord en ce sens. La pêche à impulsion électrique était totalement interdite jusqu'en 2006, année où la Commission a accepté des dérogations en raison de lacunes dans la réglementation qui ont profité aux pêcheurs néerlandais. La technique a pour effet de faire remonter le poisson des fonds marins, après quoi il peut être attrapé plus facilement dans les filets. Mais la pêche électrique blesse le poisson et endommage les fonds marins, selon ses opposants. Les pêcheurs flamands et français se plaignent quant à eux de captures moins importantes dans leurs eaux. Les négociations entre les institutions européennes, qui se sont achevées mercredi soir avec succès, permettent désormais à la moitié des navires néerlandais (42 sur 84) qui la pratiquent de poursuivre leurs activités jusqu'au 1er juillet 2021. Impliquée dans le dossier, l'eurodéputée belge Frédérique Ries (MR, ADLE) s'est réjouie de l'interdiction annoncée, même si elle intervient plus tard qu'espéré. Tom Vandenkendelaere (CD&V, PPE) s'est montré plus amer, jugeant l'accord trop faible et trop tardif. (Belga)